

COUR DE REVISION

Intervention.—Garantie.—Inutilité.—Frais.

MONTREAL, 27 JUIN 1913.

TELLIER, DELORIMIER, GREENSHIELDS, JJ.

DAVID BAVASTRE vs HON. J. CLORAN & LOUIS
HAMON et al.

Jugé:—Que dans le cas où une intervention est faite, sans action en garantie, pour soutenir la demande du demandeur et pour faire renvoyer la défense laquelle ne fait aucune réclamation contre les intervenants, et que la défense est finalement renvoyée et l'action maintenue, l'intervention n'a pas sa raison d'être, elle est inutile et sans but pratique et doit être renvoyée sans frais.

Code de procédure civile, article 220.

L'action était sur compte pour \$213.00, représentant la vente et livraison d'une robe en dentelle d'Irlande et un paletot d'Irlande.

Le défendeur plaida n'avoir fait aucune affaire avec le demandeur et ne pas le connaître. Il alléguait qu'un nommé Hess voulant le récompenser parce que par son influence il lui avait fait avoir un contrat de son beau père, M. Goodwin, pour la confection d'un plancher en mosaïque du Victoria Royal Museum, à Ottawa, lui offrit de donner un costume sa femme, ce que le défendeur refusa, mais que sur l'instance du nommé Hess, son épouse alla à sa salle d'échantillon et fit choix d'une robe et d'un paletot et que le nommé Hess les lui offrit comme présent; que le défendeur croyait et avait raison de croire que le nommé Hess